



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RATP

Question écrite n° 32194

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la vente de tickets de métro dans les gares de province. Celle-ci, très appréciée des usagers, a été interrompue à compter du 1er décembre 2003. Cela oblige donc les voyageurs à acheter leurs tickets au guichet de la RATP où les files d'attente sont souvent longues. Il demande donc à ce que soit rétabli ce service.

## Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, en application d'une convention conclue entre la RATP et la SNCF, cette dernière mettait en vente, dans 84 gares de province, des carnets de tickets valables sur les réseaux de transports en commun d'Ile-de-France. En avril 2003, la SNCF a dénoncé cette convention tirant argument de ce que la gestion manuelle de ces titres engendrait des coûts très largement supérieurs aux remises accordées par la RATP. La convention prévoyait qu'en cas de résiliation, la SNCF était en droit de continuer la vente jusqu'à épuisement de ses stocks ; la vente des titres a progressivement pris fin au cours du dernier trimestre de l'année 2003. La RATP a recherché une solution de remplacement pour ce service fort apprécié des voyageurs. Après avoir étudié plusieurs formules, elle a conclu un accord avec la société Relais H aux termes duquel les carnets de métro plein tarif et demi-tarif sont en vente dans les points Relay situés dans les gares faisant l'objet du contrat passé avec la SNCF, ainsi que dans d'autres gares disposant d'un point de vente Relay. Au total, les utilisateurs pourront se procurer des tickets dans 90 points de vente. Des titres permettant de rejoindre la capitale depuis Orly ou Roissy-CDG pourront aussi être mis en vente dans certains aéroports de province. D'autres titres de transport, enfin, pourront être proposés ultérieurement aux voyageurs (forfait journalier, titres spéciaux valables pour les grands évènements...). Une campagne de communication vient d'être effectuée à l'occasion du lancement du nouveau dispositif et une information permanente sera très prochainement faite sur les lieux de vente.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32194

**Rubrique :** Transports urbains

**Ministère interrogé :** équipement, transports et logement

**Ministère attributaire :** équipement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 janvier 2004, page 433

**Réponse publiée le :** 6 juillet 2004, page 5140